

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-560

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 5 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Les Demoiselles de la Manche	3 ^{ème} édition des Demoiselles de la Manche le 17 mai 2015 à Saint-Lô	5 000 €
Lions Club Falaise	18 ^{ème} course des Tulipes contre le cancer en avril 2015 à Falaise	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17518-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-561

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Sophie GAUGAIN, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 11 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Bayeux	29 ^{èmes} Fêtes Médiévales de Bayeux en juillet 2015	10 000 €
Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay	32 ^{ème} Concours Inter-Regional du Pain en juin 2015	500 €
Syndicat d'Initiatives de Moulins-la-Marche	25 ^{ème} édition de la Fête des potiers de Moulins la Marche les 25 et 26 juillet 2015	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17520-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-562

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, pour un montant total de 3 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Crématiste de la Manche	Congrès National de la Fédération Française de Crémation du 14 au 17 mai 2015 à Blainville-sur-Mer	3 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17575-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-563

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 9 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie	23 ^{ème} édition du Festival Les Boréales du 13 au 30 novembre 2014 (Prix du Polar Nordique)	5 000 €
Compagnie PMVV Le Grain de Sable	14 ^{ème} édition des Rencontres d'Eté Théâtre et Lecture en Normandie du 18 juillet au 23 août 2015	4 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour le dossier relatif à l'association « Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17578-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-564

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants du Canton de Bény-Bocage	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord Groupe Départemental de la Manche	Acquisition d'un drapeau pour l'Union Nationale des Combattants – Section de Créances	500 €
Commune de Foulognes	Acquisition d'un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants de Foulognes	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17573-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-565

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Sortie d'Inventaire du matériel informatique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de déstocker les matériels obsolètes ou défectueux, mentionnés dans les annexes jointes ;
- de procéder aux opérations de sorties d'inventaire comptable de la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17588-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-566

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Transaction financière SAS Masselin Communication</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le protocole transactionnel figurant en annexe et prévoyant le versement à la Région d'une indemnité de 29578,53 € par la Société par Actions Simplifiées Masselin Communication ayant pour enseigne AXIANS à titre de réparation du préjudice financier subi lors d'attaques téléphoniques ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la Société par Actions Simplifiées (SAS) Masselin Communication, le protocole transactionnel, joint en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17910-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-567

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-19300-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-568

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Projets métropolitains - SPLA Caen Presqu'île Engagement correspondant à la dernière tranche ferme du mandat</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » un montant de 100 170 € au titre de l'opération P020O043 « Projets Métropolitains » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 100 170 € à la ville de Caen, coordonnateur du groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération de CAEN LA MER, la Région de BASSE-NORMANDIE et le syndicat mixte des PORTS NORMANDS ASSOCIES, (créé dans le but de réaliser des études préalables en vue de la constitution d'un projet d'aménagement de la zone dite de la « Presqu'île portuaire » sur les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair) conformément à la convention validée par délibération n°10-388 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 et prorogée par délibération n°CP13-02-11 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-569

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parc naturel régional du Perche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERTE (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 860 082 € votée en 2014, un montant de 1 500 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
 - sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 3 333,33 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 935 du budget de la région, au Parc naturel régional du Perche, la subvention dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, au Parc naturel régional du Perche, la subvention dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 ;
- de modifier la délibération n°12-348 du 29 juin 2012 attribuant une subvention au PNR du Perche pour l'action « Elaboration d'un cahier des charges pour l'appel à projets culturels » comme suit :
 - « porter à 17 300 € la dépense subventionnable (au lieu de 27 300 € indiqué précédemment), la participation de la Région restant inchangée (12 300 €) »
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17672-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-570

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 107 863,40 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
 - sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 860 082 € votée en 2014, un montant de 89 346 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux » ;
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 1 ;
 - sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe 2 :
 - 74 346 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
 - 15 000 € à la Communauté de Communes Sève-Taute
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention 2014 entre la Région Basse-Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, jointe en annexe 3, pour le Fonds de sauvegarde Terre-Chaume ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-571

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parc naturel régional Normandie-Maine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°CP 13-06-327 du 28 juin 2013 attribuant une subvention au PNR Normandie Maine pour l'action « Acquisition de données sur l'occupation du sol » comme suit :
 - « porter à 5 000 € TTC la dépense subventionnable (au lieu de 20 000 € TTC indiqué précédemment), la participation de la Région restant inchangée (5 000 €) » ;
- de modifier la délibération n°CP 14-06-265 du 27 juin 2014 attribuant une subvention au PNR Normandie Maine pour l'action « Travaux de réhabilitation de la Maison de la Pomme et de la Poire - tranche 1 » comme suit :
 - « porter à 608 300 € TTC la dépense subventionnable (au lieu de 506 917 € TTC indiqué précédemment), la participation de la Région restant inchangée (106 917 €) » ;
- de modifier la délibération n° 11-533 du 23 septembre 2011 attribuant une subvention au PNR Normandie Maine pour l'action « Diagnostic écologique en forêt privée sur le massif d'Andaines » comme suit :
 - « porter à 46 986 € TTC la dépense subventionnable (au lieu de 20 000 € TTC indiqué précédemment), la participation de la Région restant inchangée (10 000 €) » ;
- de modifier la délibération n° 11-533 du 23 septembre 2011 attribuant une subvention au PNR Normandie Maine pour l'action « Plan de gestion des zones humides en forêt domaniale des Andaines » comme suit :
 - « porter à 42 681 € TTC la dépense subventionnable (au lieu de 30 000 € TTC indiqué précédemment), la participation de la Région restant inchangée (11 250 €) » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-572

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 58 663,77 €, au titre de l'opération P020O006 « CP5U8111 - Pays d'Auge Expansion»,
- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 104 035 € au titre des conventions territoriales et de l'opération P020O009 « CP5U8121SI –Pays du Cotentin »,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, la subvention au maître d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible mentionnée dans cette même annexe ;
- sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention complémentaire d'un montant total de 58 663,77 € au pays d'Auge Expansion, suivant le détail figurant dans le tableau joint en annexe II, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 189 787,21 € ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à verser à la notification de la présente délibération, une avance de la totalité de la subvention accordée au pays d'Auge Expansion, un titre de recette sera éventuellement émis au vu du bilan financier et technique présenté par le bénéficiaire après la réalisation du projet.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-573

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: la Région dans tous ses quartiers</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 710 000 €, votée en 2014, un montant de 22 600 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions figurant dans l'annexe I pour un montant total de 22 600 € aux bénéficiaires listés dans cette même annexe sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible indiquée dans l'annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet, selon le modèle joint en annexe II ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17761-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-574

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Organisation de réunions publiques sur la Réforme territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 200 000 € votée en 2014 un montant de 40 000 € pour l'organisation d'une douzaine de réunions publiques en Basse-Normandie sur la Réforme territoriale au titre de l'opération P021O001 : Etudes et schémas régionaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18118-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-575

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Unesco : étude sur le littoral du Débarquement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 «Animer et développer les territoires» de 2 860 082 €, votée en 2014, un montant de **200 000 €** au titre de l'opération P020O005 « Unesco » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18537-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-11-576

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Agir pour le développement durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge pour les personnes extérieures à la Région sollicitées pour intervenir lors des 7^{es} Assises régionales du développement durable (liste en annexe), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, directement liés à leur intervention lors de cet évènement, ainsi que les frais de cession de droits d'auteur en lien avec les interventions ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17531-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-577

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 850 000 €, votée en 2014, un montant de 65 000 € au titre de l'opération P151O001 « Air » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, à l'Association Air C.O.M pour son programme d'actions 2014, une subvention de 65 000 €, sur la base d'une dépense éligible de 1 077 620 €TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention n°2014-DADD-ENV-116 avec l' Association Air C.O.M, jointe en annexe,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17571-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-578

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 130 000 € votée en 2014, un montant global de 16 322,50 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»,

- sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 894 000 € votée en 2014, un montant global de 57 613 € répartis comme suit :

- . 37 613 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»,
- . 20 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région, **au titre du programme « Préserver les ressources naturelles et les milieux » :**

- 11 072,50 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour des travaux de restauration de cours d'eau et l'acquisition de panneaux pédagogiques sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 5 250 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 3 pour une étude préalable à des travaux de lutte contre les inondations sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région, **au titre du programme « Préserver les ressources naturelles et les milieux » :**

- 35 000 € à la CATER de Basse-Normandie pour son fonctionnement 2015, pour un montant de dépense subventionnable de 352 180 € TTC,

- 2 106 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour le fonctionnement des postes de technicien de rivière sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 507 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 pour la réalisation de plaquettes pédagogiques sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- * *pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et la CATER de Basse-Normandie, jointe en annexe 5, pour le fonctionnement 2015 de l'association,

- la convention de partenariat « Gestion durable de la bande côtière » avec la DREAL, jointe en annexe 6,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17691-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-579

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 5 206 420 €, votée en 2014, un montant global de 124 900 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 60 000 € aux 6 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,

- 64 900 € aux 101 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » qui figurent à l'annexe 2 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et niveau 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° CP 14-09-423 pour le dossier de M. et/ou Mme Lehoux : le montant des travaux estimé s'élève à 40 000 € TTC au lieu de 28 238 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec les bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-580

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 5 206 420 €, votée en 2014, un montant global de **298 032 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :

- 50 232 € aux 8 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe,

- 247 800 € aux 4 bénéficiaires de l'annexe 2 dans le cadre de l'appel à projets Défi'Bat, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- de modifier la délibération n°CP13-10-577 de la Commission Permanente du 18 octobre 2013 :

- en précisant que l'aide de la Région a été calculée sur une assiette éligible de dépenses qui n'appelle pas de contrepartie FEDER et qu'ainsi l'animation du Plan Bois-Energie 2013, portée par l'Association Régionale Biomasse Normandie (ARBN), d'un montant total de 163 240 € TTC, est financée de la manière suivante :

- FEDER :	30,00 %	37 843,26 €
- Ademe (<i>Fonds Chaleur</i>) :	49,98 %	63 052,00 €
- Autofinancement :	20,02 %	<u>25 248,74 €</u>
		126 144,00 €

- Région :	30 %	11 129,00 €
- Ademe (<i>Fonds Chaleur</i>) :	50 %	18 548,00 €
- Autofinancement :	20 %	<u>7 419,00 €</u>
		37 096,00 €

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à l'appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie – Défi'Bat », avec les bénéficiaires de l'annexe 2, selon le modèle de convention présenté à l'annexe 3 ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-581

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Etude d'émergence des projets ferroviaires en Haute et Basse Normandie - Convention relative à l'utilisation du modèle de trafic</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

. avec Réseau Ferré de France, l'Etat et la Région Haute-Normandie, la convention relative à l'utilisation du modèle de trafic développé dans le cadre de l'étude d'émergence des projets régionaux en Haute et Basse-Normandie, jointe en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18078-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-582

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>La Basse-Normandie: une Vélo-Région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P362 « Favoriser les déplacements doux » votée en 2014 pour 400 000 €, un montant de 20 146,77 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, les subventions suivantes:

- . 16 656,77 €, soit un taux d'intervention de 30%, à la Ville de Bayeux, pour la réalisation d'une piste cyclable,

- . 3 490 €, soit un taux d'intervention de 50%, à l'association Vélisol, pour l'achat de VAE et de matériel informatique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . avec la Ville de Bayeux, la convention relative aux modalités de versement d'une subvention dans le cadre de la politique « La Basse-Normandie : une Vélo-Région », jointe en annexe 1,

- . avec l'association Vélisol, la convention relative aux modalités de versement d'une subvention Vélo-Région, jointe en annexe 2,

Pour chacun des partenaires, la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17749-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-583

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Service TER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport régional des voyageurs » votée en 2014 pour 66 680 255 €, un montant de 24 411,30 € réparti comme suit :

- . 2 439 € au titre de l'opération P361O009 « Tarifications TER »,
- . 21 972,30 € au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région :

. à la Compagnie des parcs et des passeurs du Mont Saint Michel, un montant de 2 439 € au titre de l'utilisation du pass ligne baie dans les autocars de la ligne Pontorson-Le Mont Saint Michel,

. à la SNCF, un montant de 21 972,30 € au titre de l'achat de lecteurs de cartes à distance dans le cadre du projet billettique ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec la SNCF, l'avenant n°2 au contrat annuel d'objectifs 2014, joint en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17642-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-584

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>CPER 2000-2006 : Travaux Saint-Lô - Folligny - Granville</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » votée en 2014 pour 13 352 409 €, un montant de 433 126 € au titre de l'opération P365O003 « Axe Lisieux-Cherbourg hors CPER » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . avec Réseau Ferré de France et la SNCF, l'avenant n°2 à la convention de financement relative aux travaux de massification entre Saint Lô et Coutances en vue de la modernisation de la section Saint-Lô – Folligny - Granville, joint en annexe 1,

- . avec Réseau Ferré de France et la SNCF, l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention relative à la modernisation de la section Saint-Lô – Folligny, joint en annexe 2,

- . avec Réseau Ferré de France et la SNCF, l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention relative à la modernisation de la section Coutances – Folligny – Granville (travaux des phases 4 et 5), joint en annexe 3,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18464-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-585

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Sécurité Maritime - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « Développer les activités maritimes » de 200 274 €, votée en 2014, une tranche de 20 000 €, au titre de l'opération P220O004 « Sécurité maritime » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, une subvention de 20 000 € à la Commune de Saint Germain-sur-Ay, pour l'extension et la réhabilitation de l'abri SNSM ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Commune de Saint Germain-sur-Ay, la convention jointe en annexe 1,

- l'avenant n°1 à la convention d'application 2014 entre la Région Basse-Normandie et la SNSM joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17751-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-586

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

. sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 465 000 €, votée en 2014, une tranche de 20 000 € au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme »,

. sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 860 082 € votée en 2014, une tranche de 20 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;

- d'attribuer :

. sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de 20 000 € à la commune de Port en Bessin pour l'organisation de la 28^{ème} édition du Défi des ports de pêche en 2015,

. sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention de 20 000 € à la commune de Port en Bessin pour l'organisation de la 28ème édition du Défi des ports de pêche en 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer

. avec la commune de Port en Bessin, la convention jointe en annexe 1,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-587

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Elaboration d'une deuxième version du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Département de l'Orne : avenant modificatif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adopter l'avenant modificatif au titre de la réalisation d'une nouvelle version du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique pour le département de l'Orne ;

D'autoriser le Président à signer :

- l'avenant joint en annexe avec le Conseil Général de l'Orne ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17690-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-588

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 210 000 €, votée en 2014, un montant total de 1 500 € au titre de l'opération P310O001 «actions de prévention santé» ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région, aux divers bénéficiaires figurant en annexe, les subventions forfaitaires figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 1 500 € ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17846-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-589

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique éducative - Aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 2 913 800 €, votées en 2014 :
 - 4 253.85 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social.
 - 2 292 € au titre de l'opération P130O001 Aides aux lycées professionnels EPIBAO.
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région :
 - 4 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional d'un montant total de 4 253.85 € conformément à l'annexe n°1.
 - 2 subventions de fonctionnement au titre des équipements de protection individuelle d'un montant total de 2 292 € conformément à l'annexe n°2.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17888-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-590

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 896 000 €, votée pour 2014, un montant de 26 600 € au titre de l'opération P132O004 « Mobilité individuelle et collective » ;
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, 28 bourses de 950 € chacune pour des étudiants en BTSA au lycée agricole de Saint-Lô Thère, pour un montant total de 26 600 € au titre de la mobilité individuelle 2013-2014 ;
- de désigner Monsieur Michel MARY, Président de l'Aide à domicile de l'Orne, en qualité de deuxième personnalité qualifiée pour siéger au sein du Conseil d'administration du LP Flora Tristan à LA FERTE MACE, en remplacement de Madame FOSSEY ;
- d'autoriser le LP Jean Mermoz à poursuivre l'action intitulée « Les poilus d'Orient à Bitola » au cours de l'année scolaire 2014-2015 afin de solder la subvention de 2 000 € accordée au titre du budget participatif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17902-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-591

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 890 000 €, votée en 2014 :

- un montant de (EQ PED : 101 900 € + SG : 80 590 €) au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- un montant de 3 011,75 € au titre de l'opération P131 O001 Aides lycées privés.

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 519 037 €, votée en 2014, un montant de 223 350 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics.

a) Aides aux lycées publics

• **au titre des dotations de fonctionnement**

- d'attribuer 6 subventions d'un montant total de 112 400 € (annexe1)

• **au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire**

- d'attribuer 2 subventions au titre de la DERP initiale 2015 d'un montant total de 13 296 € (annexe 2)
- d'attribuer 11 subventions d'un montant total de 110 950 € (annexe 2)

• **au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements**

- d'attribuer 11 subventions d'un montant total de 101 900 € (annexe 3)

• **au titre du service général**

- d'attribuer 6 subventions d'un montant total de 80 590 € (annexe 4)

• **au titre de la tarification de la restauration et de l'hébergement**

- de modifier, à la demande du lycée Jules Verne à Mondeville, à compter du 1er janvier 2015 :

- le tarif « Accueil Café » qui sera fixé à 1,55 €
- le libellé du forfait internat « CFA » intitulé «CFA - MC Soudure»

b) Aides aux lycées privés

• **au titre des investissements**

- d'attribuer un complément de subvention d'un montant de 3 011,75 € à la Maison Familiale Rurale de Mortagne au Perche pour la mise en sécurité et en conformité de l'animalerie pédagogique (annexe 5).

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-592

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds Commun du Service d'Hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 3 942 € conformément au tableau figurant en annexe 1 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 novembre 2014 pour :
 - . le lycée Jean Guéhenno de Flers qui a dû procéder en urgence à la modification de la laverie du restaurant scolaire,
 - . le lycée Mézeray à Argentan qui a dû procéder en urgence à l'installation de l'adoucisseur sur le lave-vaisselle.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18065-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-11-593

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Construction du Pôle de Formation de Recherche en Santé: complément d'affectation Aménagement d'un box d'isolation par l'INSERM au sein du PFRS Aide à l'investissement : IEP de Rennes - Antenne de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P142 – Développer les projets d'investissements dans les établissements de l'Enseignement Supérieur », un montant de 6 150 000 € au titre de l'opération « P142O002 – Reconstruction UFR Médecine PFS » ;

- d'affecter sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements » de 1 315 000 € votée en 2014, un montant de 40 000 € au titre de l'opération P142O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget de la Région, une aide à l'IEP de Rennes – Antenne de Caen d'un montant de 40 000 €

- de déroger au règlement des subventions régionales en prévoyant de verser la totalité de la subvention à la signature de la convention avec l'IEP de Rennes – Antenne de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

. avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), la convention jointe en annexe 1,

. avec l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes – Antenne de CAEN, la convention jointe en annexe 2,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17418-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-594

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget 2014 de la Région, une dotation de fonctionnement de 12 852 € au lycée François Rabelais à Ifs, pour le remboursement des dépenses d'électricité liées au chantier de construction ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17825-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-595

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

➤ au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver :

- la désaffectation des parcelles 383 AB 399, 400, 401 et 403 constituant une partie du LEGT Jean-François Millet à Cherbourg-Octeville, afin de permettre à la Communauté Urbaine de Cherbourg, propriétaire, de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale de ces biens immobiliers, la Région n'ayant pas utilisé à les conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite,

- la convention quadripartite (Etat-Région-Commune-Lycée), conformément au projet joint en annexe, définissant les modalités de raccordement et de fonctionnement de la sirène étatique installée sur la terrasse du Lycée Polyvalent Victor Grignard à Cherbourg-Octeville dans le cadre du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) mis en œuvre par l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17712-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-596

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 25 591,50 €, dont :

- 23 191,50 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »
- 2 400,00 € au titre de l'opération « P053O009 - Pacte Territorial Education Formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 8 559,90 € au lycée les Sapins,
- 3 675,00 € au lycée Jean Mermoz,
- 4 100,00 € au lycée Victor Lépine,
- 4 131,60 € au lycée Alexis de Tocqueville,
- 2 725,00 € au lycée Flora Tristan,

- * au titre du pacte Territorial Education Formation :

- 2 400,00 € à l'association l'Etape ;

- de modifier la délibération n°CP 14-09-448 du 26 septembre 2014, en attribuant une subvention de 40 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie à la place du CEREQ ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole d'accord régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du transport et de la logistique joint en annexe,

- l'accord cadre régional pour le développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les TPE/PME joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-597

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2014, un montant de 183 353 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant total de 183 353 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs" conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir pour les dossiers « matériels et véhicules pour le mouvement sportif » et le dossier « Centre Sportif de Normandie » les modalités de paiements suivantes :

- versement d'un acompte de 50 % du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18021-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-598

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 107 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant total de 107 000 € conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir pour le dossier "Comité Départemental Cyclotourisme de l'Orne", les modalités de paiement suivantes :
 - Versement de 15 000 € en 2014 à la signature de la convention,
 - Versement de 25 000 € en 2015 sur présentation des comptes N-1,
 - Versement de 25 000 € en 2016 sur présentation des comptes N-1,
 - Versement de 10 000 € en 2017 sur présentation des comptes N-1.
- d'approuver la convention jointe en annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 15 jours à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18013-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-599

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de 20 000 € à l'association CESARS (Comité pour l'Encadrement Scolaire et l'Accompagnement pour la Réussite des Sportifs), au titre des subventions aux pôles de haut niveau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18045-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-600

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de 2 500 € à la MJC le Rond-Point de L'Aigle au titre de la Cart'@too ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17979-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-11-601

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis (P050)</i> <i>Promouvoir une politique éducative (P132)</i> <i>Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter au titre de l'opération P322O001 « Car'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes », une subvention de 90 000 € à l'Association Nationale des CEMEA ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement «P050 - Accompagner et équiper les apprentis», de 3 770 000 €, votée en 2013, un montant total de 60 000 € au titre de l'opération «P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de 90 000 € à l'Association Nationale des CEMEA au titre de la Car'@too : animations collectives – information et dialogue avec les jeunes ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, une subvention de 60 000 € à l'Association Nationale des CEMEA au titre de l'opération «P050O004 – Education à la citoyenneté et questions de société » dont 36 000 € sur le budget 2014 ; le solde sur le budget 2015 ;

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget de la Région, une subvention de 90 000 € à l'Association Nationale des CEMEA au titre de l'opération « P132O003 – Espace Numérique de Travail » dont 54 000 € sur le budget 2014 ; le solde sur le budget 2015.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans un délai de 15 jours à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de procéder au versement, par dérogation au règlement des subventions régionales, selon les modalités suivantes :

- 75 %, soit 180 000 € à la signature de la convention et sur présentation des comptes annuels 2013, selon la répartition suivante :

- ° 90 000 € au titre du budget de la DJSVA,

- ° 54 000 € au titre du budget de la DEFSS,

- ° 36 000 € au titre du budget de la DEFPA.

- Le solde de 25 %, soit 60 000 € sera versé sur présentation d'un compte rendu technique et un bilan financier dans les 3 mois après la fin de l'action et selon la répartition suivante :

- ° 36 000 € au titre du budget de la DEFSS,

- ° 24 000 € au titre du budget de la DEFPA.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour la prise en compte des dépenses émises à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-602

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la mobilité via les structures - Bourses Individuelles et collectives à la mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332 - Faciliter la mobilité à l'international » de 224 025 € votée en 2014, le montant suivant :

- 8 500 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles et collectives à la mobilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la mobilité internationale des jeunes (annexe jointe) :

- 5 000 € à l'association D'Ecouves Verte, dans le cadre d'ERASMUS+ *Jeunesse*, Formation de travailleurs de jeunesse,
- 500 € à l'association Les Amis de la Vache qui Lit, dans le cadre d'ERASMUS+ *Jeunesse*, accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen,
- 3 000 € à l'association le CITIM à Caen : dans le cadre d'ERASMUS+ *Jeunesse*, envoi de 3 jeunes bas-normands en Service Volontaire Européen

- de déroger au principe d'antériorité pour les dossiers suivants :

. Accueil d'un jeune en Service Volontaire européen – Erasmus+ *Jeunesse* par l'association « Les Amis de la Vache Qui Lit » du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

. Envoi de 3 jeunes bas-normands en Service Volontaire Européen par l'association le CITIM.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17986-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-603

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au mouvement sportif et au sport des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 755 000 € votée pour l'année 2014, un montant de 1 000 € ;

- d'annuler la subvention de 1 000 € attribuée à la Ligue Régionale de Parachutisme de Basse-Normandie lors de la Commission Permanente du 21 février 2014 : délibération n° CP 14-02-56.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18020-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-604

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 731 355.96 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2014, le montant total suivant :

- 92 232 € au titre de l'opération PO91O002 «Cart'@too volet culture» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 92 232 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-2017 pour l'éducation artistique et culturelle et le développement des publics entre la Direction régionale des affaires culturelles et la Région Basse-Normandie (annexe 2) ;
- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17938-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-605

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 273 580 € modifiée lors de la Décision Modificative n° 2 en 2014, le montant suivant :

- 364 230.90 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 364 230.90 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ainsi que les aides suivantes :

- 84 490.90 € en faveur de la Communauté d'Agglomération « Saint-Lô Agglo » au titre de la 6^{ème} année Relais Culturel Régional ;
- 79 720 € en faveur de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers au titre de la 6^{ème} année du Relais Culturel Régional ;
- 84 590 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Falaise au titre de la 6^{ème} année du Relais Culturel Régional
- 109 750 € en faveur du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel au titre de la 5^{ème} année du Relais Culturel Régional.

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association BI-P ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 2, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17944-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-606

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 993 194.04 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2014, les montants suivants :

- 8 468 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 52 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;
- 15 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 75 468 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 2 440 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- 679.48 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 31 417.12 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 32 096.60 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le versement de la subvention qui s'élève à 678 €, attribuée à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour la numérisation et la conservation du fonds German ainsi que la conservation et la valorisation des 1200 cartes postales du fonds normand par délibération n° 11-576 du 23 septembre 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents types en annexes 2 et 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-607

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 202 388 € modifiée lors des Décisions Modificatives n° 1 et 2 en 2014, les montants suivants :

- 30 000 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;

- 26 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 56 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents types en annexes 2 et 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17964-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-608

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>PEINDRE EN NORMANDIE : Investissement 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme de 245 000 € votée au budget primitif 2014 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une tranche de 100 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 903 de la Région, une subvention à l'association PEINDRE EN NORMANDIE pour un montant de 100 000 €.
- de déroger au règlement des subventions adopté en assemblée plénière de juin 2014 pour le versement en une seule fois de la subvention et ce, à sa signature.

La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17893-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-609

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme-Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 049 509 € votée en 2014 les montants suivants :
 - 78 000 € au titre de l'opération P330O001 Droits de l'Homme
 - 92 500€ au titre de l'opération P330O003 Partenaires stratégiques
 - 50 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 2 000 € au titre de l'opération P330O007 Zone Asie de l'Est
 - 10 058 € au titre de l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire
 - 1 350 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe
 - 195 956.49 € au titre de l'opération P330O010 Zone Océan Indien
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 373 444.49 € réparti comme suit :
 - 78 000 € au Mémorial de la Shoah pour l'organisation d'un voyage d'étude à Auschwitz destiné à des lycéens, des apprentis et des enseignants bas-normands, pendant l'année scolaire 2014-2015
 - 92 500 € à Horizons Solidaires pour la mise en place de l'année 3 du programme triennal MAE 2013-2015
 - 2 000 € à Emilie Gaillard pour participer au Side-Event de la 3^{ème} Conférence Mondiale ONU sur la réduction des risques en mars 2015 au Japon
 - 3 638 € à l'association Droits Fondamentaux pour le déplacement de quinze étudiants du master 2 « droits fondamentaux » en République de Macédoine, du 8 au 12 décembre 2014
 - 1 350 € au Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair pour la réciprocité du programme éducatif « Classe du Hordaland en Basse-Normandie », du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014
 - 58 084.57 € à Trans-Mad Développement pour le portage du poste de la coordinatrice de la coopération bas-normande à Tamatave, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015)
 - 6 529.42 € à Trans-Mad Développement pour le portage du poste de l'assistant en charge de la logistique et de la communication des coopérations bas-normande, haute-normande et rhônalpine, basé à Tamatave, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)
 - 50 000 € à l'APDRA pour le projet piscicole Madagascar Côte Est-Sécurité Alimentaire, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)
 - 5 500 € au Syndicat Mixte du Parc National Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour le transfert du concept de PNR en Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} septembre 2014 au 30 septembre 2015)
 - 20 000 € à Agronome et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) pour l'appui au renforcement des capacités productives et organisationnelles des familles paysannes de la région Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015)
 - 5 400 € au lycée Pierre Simon de Laplace pour le projet pédagogique avec le

lycée technique de Tamatave pour l'inventaire du patrimoine local, dans le cadre du partenariat de formation dans le domaine du BTP, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- 6 000 € au lycée Pierre Simon de Laplace pour le projet pédagogique avec le lycée français de Tamatave pour le concours de plaidoiries pour les Droits de l'Homme, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- 5 000 € au Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL) pour l'accompagnement du renforcement institutionnel de la Région Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- 11 000 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour promouvoir les Droits de l'Homme en Région d'Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- 28 442.50 € au Conseil Régional de Haute Normandie, part de financement du MAE, année 2 du programme triennal MAE 2013-2015

- -de prendre en charge aux frais réels les frais de réalisation d'un reportage sur l'année 1 du programme triennal Macédoine MAE 2013-2015 par Normandie TV en octobre 2014 à hauteur de 6 420 €

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers :

- Mémorial de la Shoah pour l'organisation d'un voyage d'étude à Auschwitz destiné à des lycéens, des apprentis et des enseignants bas-normands, pendant l'année scolaire 2014-2015

- Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair pour la réciprocité du programme éducatif « Classe du Hordaland en Basse-Normandie », du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014

- Trans-Mad Développement pour le portage du poste de l'assistant en charge de la logistique et de la communication des coopérations bas-normande, haute-normande et rhônalpine, basé à Tamatave, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- APDRA pour le projet piscicole Madagascar Côte Est-Sécurité Alimentaire, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- Syndicat Mixte du Parc National Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour le transfert du concept de PNR en Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} septembre 2014 au 30 septembre 2015)

- Lycée Pierre Simon de Laplace pour le projet pédagogique avec le lycée technique de Tamatave pour l'inventaire du patrimoine local, dans le cadre du partenariat de formation dans le domaine du BTP, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- Lycée Pierre Simon de Laplace pour le projet pédagogique avec le lycée français de Tamatave pour le concours de plaidoiries pour les Droits de l'Homme, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- Centre International d'Etudes pour le Développement Local (CIEDEL) pour l'accompagnement du renforcement institutionnel de la Région Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour promouvoir les Droits de l'Homme en Région d'Atsinanana, année 2 du programme triennal Madagascar MAE 2013-2015 (du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)

- d'approuver le principe de mise en œuvre d'un appel à projets international 2015 selon l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17434-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-610

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	<i>Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN) ,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 255 056 € votée en 2014 les montants suivants :
 - 6 000 € au titre de l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg
 - 20 000 € au titre de l'opération P331O002 Cotisations Europe et International
 - 42 000 € au titre de l'opération P331O004 Réseaux Information Européenne
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 48 000 € réparti comme suit :
 - 2 000 € à l'association Les Amis du Moulin de Vey pour le projet européen COSME portant sur le tourisme, année 2014-2015
 - 4 000 € à Horizons Solidaires pour le projet européen « Migrations et coopération internationale », de janvier 2015 à mars 2016
 - 12 000 € à la Maison de l'Europe de Caen pour son fonctionnement, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 30 000 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN) pour l'organisation de ses missions étendues vers les programmes d'action communautaire et sa participation à l'animation du réseau Info Europe Basse-Normandie, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- d'autoriser le paiement de la cotisation 'ORU-FOGAR 2015 d'un montant de 20 000 €
- de modifier la délibération CP 14-10-537 du 17 octobre 2014 comme suit :
 - d'autoriser le paiement de la cotisation CRPM 2015 (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) d'un montant de 21 763 € au lieu de 21 749 €
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier :
 - Association Les Amis du Moulin de Vey pour le projet européen COSME portant sur le tourisme, année 2014-2015
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-611

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Dynamisation de la diffusion et du transfert de technologie en direction des entreprises agroalimentaires bas-normandes via des actions d'animation et d'analyse de leurs besoins par ACTALIA sur l'année 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, un montant de 215 186,40 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à l'association ACTALIA, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour l'accompagnement des entreprises via des actions de diffusion scientifique, d'animation et de transfert de technologie en 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 215 186,40 €, sur une base éligible de 432 970,63 € HT avec un taux d'intervention maximal de 49,70 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-16413-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-612

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Accompagnement à la création d'entreprises par la Coopérative d'Activités et d'Emploi Crescendo pour l'année 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à CRESCENDO,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 088 340,00 €, votée en 2014, un montant de 80 520,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à la Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CRESCENDO, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour l'accompagnement de créateurs d'entreprise en 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 80 520,00 €, sur une base éligible de 270 808,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 29,73% ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-16418-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-613

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Accompagnement à la création d'entreprises par la Coopérative d'Activités et d'Emploi CREA COOP 14 pour l'année 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote pour le dossier relatif à CRESCENDO,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 088 340,00 €, votée en 2014, un montant de 49 153,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à la Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) CREA COOP 14, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour son plan d'action d'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 49 153,00 €, sur une base éligible de 153 069,00 € HT avec un taux d'intervention maximal de 32,12% ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-16415-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-614

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche : Ouverture d'un centre international de l'aiguille à Saint-Sulpice-sur-Risle (61)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904 €, votée en 2014, un montant de 181 848,31 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 181 848,31 € à la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, pour la création d'un centre international de l'aiguille à Saint-Sulpice-sur-Risle, sur une base éligible de 736 956,60 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 24,68 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-13822-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-615

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Rapport de désengagement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter les montants FEDER figurant dans l'annexe jointe ; soit 416 126,20 € pour l'axe 1 et 77 565,94 € pour l'axe 4 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17500-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-616

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Demande de financement FEDER pour le programme d'animation et de communication FEDER 2011-2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la demande de financement FEDER de 51 510,67 € relative au programme d'animation et de communication FEDER 2010-2014
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17406-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-617

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Modification des lignes budgétaires - Conseil Général du Calvados - Demande et suivi de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) sur Internet</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 5 918,48 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 830 904 €, votée en 2014, un montant de 5 918,48 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- de valider le nouveau plan de financement ci-dessous ;

BUDGET RETENU DU PROJET :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Autres dépenses : guichet de téléservice (pilotage, installation technique, développements spécifiques, assistance...)	64 800,00	Feder	35 088,69	31,24 %
Autres dépenses (connecteurs Perceval, abonnement, réalisation des téléservices, installations plateforme, assistance, pilotage ...)	47 513,94	Autofinancement	77 225,25	68,76 %
TOTAL	112 313,94	TOTAL	112 313,94	100,00 %

- d'autorise le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention de financement (n° présage : 34135), joint en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18108-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-618

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 6 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 9 707 heures et un montant indicatif de 40 693,44 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17994-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-619

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 623 000 €, votée et modifiée en 2014, un montant de 9 273,04 €, pour l'opération «P040O010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O010 -Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie », une subvention de 9 273,04 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :
 - le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17889-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-11-620

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs Prairie - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant N°1 à la convention N° 2011-AGRI-153 avec Monsieur Denis RACHINEL joint en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17880-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-621

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer à divers bénéficiaires, au titre de l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, pour un montant total de 12 911,29 €, dans le cadre de l'enveloppe de 100 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers de reboisement de peuplements forestiers pauvres en 2014 ;
- d'autoriser le Président de la Région à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17998-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-622

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières animales - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O012 PMBE», à divers bénéficiaires, dans le cadre du 3ème appel à projets, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 149 454,36 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 740 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2014 ;
- d'annuler les subventions listées en annexe 2 au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage ;
- d'annuler la subvention du GAEC de la Heuzelière attribuée dans la délibération n° 12-447 de la commission permanente du 29 juin 2012 ;
- de transférer la subvention de 1 600 € attribuée à l'EARL LEROYER en Commission Permanente du 27 septembre 2013 (délibération n° CP 13-09-536) au GAEC LEROYER ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17849-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-623

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 342 436,25 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région à 21 bénéficiaires, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base des taux et dépenses prévisionnelles éligibles indiqués dans ce tableau,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec les divers bénéficiaires listés en annexe 1 selon le modèle type de convention proposé en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18055-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-624

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 117 687 €, pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région :

Au titre de l'opération « P040O003 - Filière équine » :

- 30 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie (COREN) pour sa participation au salon du Cheval de Paris 2014, sur la base d'une dépense éligible de 40 095 € TTC,
 - 15 000 € à Casadei Productions pour la réalisation de trois films documentaires sur les chevaux territoriaux, sur la base d'une dépense éligible de 57 873 € HT,
 - 3 472 € à la Chambre d'agriculture du Calvados, pour l'action « réseau fermes de référence équines, année 2014 », sur la base d'une dépense éligible de 4 340 € HT,
 - 3 640 € à la Chambre d'agriculture de la Manche, pour l'action « réseau fermes de référence équines, année 2014 », sur la base d'une dépense éligible de 4 550 € HT,
 - 8 300 € à la Chambre d'agriculture de l'Orne, pour l'action « réseau fermes de référence équines, année 2014 », sur la base d'une dépense éligible de 10 375 € HT,
 - 45 500 € au groupement d'intérêt public LABEO, pour la réalisation du projet de recherche ChiMyosite, sur la base d'une dépense éligible de 116 000 € HT,
 - 11 775 € à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), pour la réalisation du projet « Etude des facteurs de croissance de l'agent de la métrite contagieuse équine », sur la base d'une dépense éligible de 40 100 € HT,
- pour l'aide accordée à Casadei productions, de déroger à l'article 3-1 du règlement des subventions régionales, certaines dépenses ayant été réalisées avant le dépôt de la demande de subvention,
- pour l'aide accordée au GIP LABEO, de déroger à l'article 9-5 du règlement des subventions régionales, les dépenses éligibles étant réalisées entre le 1^{er} juin 2014 et le 31 décembre 2016 ;
- de transférer la subvention de 78 000 € initialement accordée par délibération n° 11-150 de la Commission Permanente du 25 février 2011 au Laboratoire Frank Duncombe du Conseil Général du Calvados, pour la réalisation du projet ERVIP, au groupement d'intérêt public LABEO,
- d'autoriser le Président à signer :
- la convention 2014-AGRI-212 avec le Comité Régional d'Equitation de Normandie, jointe en annexe 1,
 - la convention 2014-AGRI-211 avec Casadei productions, jointe en annexe 2,
 - la convention 2014-AGRI-206 avec la Chambre d'Agriculture du Calvados, la Chambre d'Agriculture de la Manche et la Chambre d'Agriculture de l'Orne, jointe en annexe 3,
 - la convention 2014-AGRI-205 avec le groupement d'intérêt public LABEO, jointe en annexe 4,
 - la convention 2014-AGRI-207 avec l'Anses, jointe en annexe 5,
 - l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-12 avec le groupement d'intérêt public LABEO, joint en annexe 6 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18056-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-625

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Soutien aux manifestations et animations locales de terroir agricoles - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 623 000 €, votée et modifiée en 2014, un montant de 17 900 € au titre de l'opération « P040O001-Animations agricoles » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P040O001-animations agricoles », les subventions suivantes :

- 2 500 € aux Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie, pour leur participation à la finale mondiale de labour édition 2014, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 30 418 € TTC ;

- 400 € au comité de foire de Jobourg, pour l'organisation de la foire aux moutons de Jobourg édition 2014, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 24 020 € TTC ;

- 15 000 € à la FDSEA de la Manche, pour l'organisation du congrès 2015 de la section nationale des métayers et fermiers à Cherbourg, sur la base d'une dépense subventionnable éligible de 81 300 € TTC ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-208 avec l'association des Jeunes Agriculteurs de Basse-Normandie, présentée en annexe 1 jointe ;

- la convention 2014-AGRI-209 avec le Comité de Foire de Jobourg, présentée en annexe 2 jointe ;

- la convention 2014-AGRI-210 avec la FDSEA de la Manche, présentée en annexe 3 jointe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17989-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-626

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 5 456,12 € au titre de l'opération « P040O011 Transformation des produits agricoles et de la mer » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération P040O011 « Transformation des produits agricoles et de la mer », une subvention de 5 456,12 € à l'Association Drive Fermier d'Alençon pour la création d'un magasin collectif fermier, sur la base d'une dépense éligible de 11 640,30 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-213 avec l'association Drive Fermier d'Alençon jointe en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17853-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-627

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-41 avec l'association INPACT joint en annexe n°1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17857-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-628

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière cultures marines en fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de prendre en charge aux frais réels, les frais de déplacement de M. FRANCOIS et de son collaborateur, lors de sa venue en Basse-Normandie, pour la mise en œuvre de la nouvelle filière « raniculture » sur le territoire bas-normand ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18130-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-629

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière cultures marines en investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de **167 520,04 €** au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines ».

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions d'un montant total de **167 520,04 €** aux bénéficiaires figurant en annexes 1 et 2, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture et projet pilote ; les subventions sont réparties comme suit :

- **20 480,00 €** pour le projet d'investissement porté par Monsieur ANNE Jacques pour l'acquisition d'une calibreuse électronique circulaire, pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 51 200 € HT, pour la bénéficiaire présenté en annexe 3 ;

- **9 972,04 €** pour le projet d'investissement porté par Monsieur DOLET Ludovic pour l'acquisition d'un système d'élevage en circuit fermé et d'une éclosérie et la création de nouveaux bassins d'élevage, pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 24 930,10 € HT, pour le bénéficiaire présenté en annexe 4 ;

- **17 528,00 €** pour le projet d'investissement porté par Monsieur MARAIS Sébastien pour l'acquisition d'une cribleuse en eau, pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 43 820,00 € HT, pour le bénéficiaire présenté en annexe 5 ;

- **30 000,00 €** pour le projet d'investissement porté par le GAEC DU PHARE pour l'acquisition d'une calibreuse bi-lignes avec pesage dynamique des huîtres, pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 116 870,00 € HT, pour le bénéficiaire présenté en annexe 6 ;

- **29 540,00 €** pour le projet d'investissement porté par Monsieur DEVE Charles pour l'acquisition d'une cribleuse à eau et d'un dégrappeur à moules, pour un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 73 850,00 € HT, pour le bénéficiaire présenté en annexe 7 ;

- **30 000,00 €** à ALGAE WEST STORE pour la mise en œuvre du projet pilote « valorisation de la spiruline en agro alimentaire » décrit en annexe 2 pour un montant de dépenses prévisionnelles éligible de 60 000,00 € TTC ;

- **30 000,00 €** à ACTALIA Innovation pour la mise en œuvre du projet pilote « valorisation de la spiruline en agro alimentaire » décrit en annexe 2 pour un montant de dépenses prévisionnelles éligible de 60 400,00 € TTC.

- d'autoriser le Président à signer :

- ° la convention n° 2014-PCM-61 avec Monsieur ANNE Jacques pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 3 ;
- ° la convention n° 2014-PCM-62 avec Monsieur DOLET Ludovic pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 4 ;
- ° la convention n° 2014-PCM-63 avec Monsieur MARAIS Sébastien pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 5 ;
- ° la convention n° 2014-PCM-64 avec GAEC DU PHARE pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 6 ;

- ° la convention n° 2014-PCM-65 avec Monsieur DEVE Charles pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 7 ;
- ° la convention n° 2014-PCM-66 avec ALGAE WEST STORE et ACTALIA Innovation pour le projet pilote : « valorisation de la spiruline en agroalimentaire », jointe en annexe 8 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- ° tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17949-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-630

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 4 012 500 €, votée en 2014, un montant total de 68 424,30 € dont :
 - . 42 729,80 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
 - . 8 944,50 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
 - . 16 750 € au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – développement durable » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - . 42 729,80 € conformément à l'annexe 1 jointe, au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires,
 - . 3 450 € à l'EPLFPA de la Baie du Mont-Saint-Michel au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - . 3 244,50 € à l'EPLFPA « Le Robillard » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - . 2 250 € à l'association Coallia au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - . 13 530 € pour le GIP FCIP de l'Académie de Caen au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – développement durable », cette aide étant proportionnelle,
 - . 3 220 € à l'ONISEP au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – développement durable », cette aide étant forfaitaire ;
- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre des opérations « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », « P050O006 – Public en difficulté » et « P050O007 – Qualité – expérimentation – développement durable » à l'ONISEP : 100% à la notification ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour l'aide versée au GIP FCIP de l'Académie de Caen au titre de l'opération « P050O007 – Qualité – expérimentation – développement durable » :
 - . 60 % à la notification de la convention,
 - . 40 % au vu du bilan ;
- d'accorder un délai de 3 mois aux bénéficiaires, à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - . la convention avec le GIP FCIP de l'Académie de Caen, jointe en annexe n° 2,
 - . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-631

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2014, un montant total de 374 000 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, une subvention proportionnelle d'un montant de 374 000 € sur la base du taux d'intervention détaillé en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement en autorisant un nombre d'acompte pouvant être supérieur à 3 ;

- d'accorder un délai de trois mois au bénéficiaire à compter de la date du courrier d'envoi du projet de convention, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention type jointe en annexe 2 ;

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17718-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-632

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Participer aux investissements immobiliers dans les CFA (P054)
Titre	<i>Participer aux investissements immobiliers des CFA : engagements 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P054 – Participer aux investissements immobiliers des CFA » de 7 700 000 €, votée en 2014, un montant de 7 505 548,00 € au titre de l'opération « P054O002 – Plan Pluriannuel d'Investissements Immobiliers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 7 505 548,00 € sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement en autorisant un nombre d'acompte pouvant être supérieur à 3 ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention type jointe en annexe 2,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17717-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-633

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 51 730 €, dont :

- . 45 880 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
- . 5 850 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- . 5 880 € à Normandie Habillement,
- . 40 000 € à l'ONISEP,

* au titre de la Valorisation des Acquis de l'Expérience :

- . 5 850 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18062-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-634

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 14-06-390 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 afin de prendre en compte la modification de la subvention de 39 996 € attribuée à l'organisme de formation « Les Amis de Jean Bosco » au titre de l'ELAN's « le moi des jeux » initialement proportionnelle en subvention forfaitaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17414-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-11-635

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le

milieu associatif » de 1 006 950 € votée pour 2014, un montant total de 68 600 € ventilé comme suit :

- . 15 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- . 53 600 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagnement des emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

. 15 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe n°1,

. 53 600 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » répartis conformément à l'annexe n°2 jointe, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

. au titre de l'accompagnement des emplois tremplins, le versement se fera à la signature de la convention,

. au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention type jointe en annexe 3,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-636

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 82 777 490 € votée pour 2014, un montant total de 13 598 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, un emploi » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 82 777 490 € votée pour 2014 un montant total de 189 093,09 € ventilé comme suit :

- . 16 196,45 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel »,
. 172 896,64 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- . 16 196,45 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel », opérations individuelles, répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°1,

- . 5 852 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 4,

- . 167 044,64 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 5 ;

- de modifier au titre des financements individuels, l'annexe n°1 de la délibération n° CP-14-09-494 de la Commission Permanente du 26 septembre 2014 conformément à l'annexe jointe n° 2 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes :

- . un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
. dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogatoires au Règlement des subventions régionales :

- . un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,
. le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,
. dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 3 et n° 6, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de modifier au titre de l'agrément rémunération, l'annexe 5 de la délibération n° CP 14-06-392 de la Commission Permanente du 27 juin 2014, conformément à l'annexe 7 ci-jointe ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

. la convention-type jointe en annexe 8,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 4 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17873-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-637

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs et ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 598 000 € votée pour 2014, un montant total de 25 000 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, une subvention de 25 000 € à MECAPLAST de Vire, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 53,83 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- . un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
- . le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en compte les modifications de coordonnées SIRET et RIB de la Société Nouvelle Ducré conformément à l'annexe n° 2 jointe (dans le cadre de la convention CR FSAL 2013 – 076) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . la convention jointe en annexe n° 1,
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-638

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible / Susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 950 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

- **30 000 €** au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat ESS »,

- **90 000 €** au titre de l'opération P302O004 « Susciter l'innovation sociale sur les territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'action de sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire les subventions forfaitaires suivantes :

- **15 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES),

- **15 000 €** à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS) ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1^{er} juillet 2014 et à une fin de réalisation au 30 juin 2015,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- ° de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'expérimentation au 1^{er} juillet 2014,

- ° d'autoriser le versement de la subvention à la notification, et de demander la transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 1^{er} septembre 2015,

- ° de conditionner le financement de l'accompagnement du projet porté par le lycée Robert de Mortain,

- . au respect par l'établissement à la fois du règlement du budget participatif et de l'appel à projet sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire,
- . à une présentation globale et articulée de l'action, du budget prévisionnel et du bilan de l'opération (technique et financier), permettant de s'assurer de son inscription cohérente dans le cadre des deux dispositifs régionaux ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre d'un soutien à la structuration de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en région, une subvention maximale de **90 000 €** à la Scic EcoPertica, pour la réalisation de son plan d'action 2015-2017 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1^{er} décembre 2014 et à une fin de réalisation au 31 décembre 2017,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- ° de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront

inscrites dans la convention de mise en application :

- . acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur maximale de 40 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et du programme d'action 2014/2015 intégrant le budget prévisionnel 2015,
- . versement intermédiaire en 2015, sur demande du bénéficiaire entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre, à hauteur maximale de 30 000 €, sur présentation d'un bilan de réalisation 2015 et du programme d'action 2016 intégrant le budget prévisionnel 2016,
- . solde en 2016, sur demande du bénéficiaire entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre, à hauteur maximale de 20 000 €, sur présentation d'un bilan de réalisation 2016 et du programme d'action 2017 intégrant le budget prévisionnel 2017,
- ° en 2018, au plus tard le 1^{er} avril, le bénéficiaire transmettra un bilan de réalisation 2017 et un bilan de réalisation global ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17661-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-639

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 10 200 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 24 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 107 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 265 000 € votée en 2014, un montant de 57 338 € au titre de l'opération P300O006 opérations export,

- sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 227 496 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 20 000 € au titre de l'opération P301O007 Management par la qualité et le développement durable,
- . 6 000 € au titre de l'opération P301O001 Attractivité et promotion économique ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les montants suivants :

- une subvention de 24 000 € à la SARL ASSOR BOIS au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- un prêt à taux zéro de 77 000 € à la SAS BAM, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2 et de conditionner le versement de l'ARE à l'engagement de la holding SAS GOETZ ENTREPRISES de se substituer à la SAS BAM pour honorer le remboursement de ce prêt en cas de défaillance de cette dernière,

- une dépense de 30 000 € pour l'annulation partielle du titre de recettes n°616 de 2013 relative à l'ACML accordée à la SAS TECMA à Fleury sur Orne, par délibération n°09-730 du 23 octobre 2009,

* sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à l'AQM, pour la réalisation de la Journée Régionale de l'Excellence 2015 et des Bonnes Pratiques 2014-2015, ce montant est forfaitaire,

- 6 000 € à la CRAN, pour le site internet de l'agroalimentaire normand, ce montant est forfaitaire,

- 12 487 € à l'ARIA à Colombelles, pour l'organisation d'une mission collective au Maroc et la participation au salon du Midest à Casablanca en décembre 2014. Cette subvention représente 50% du budget prévisionnel,

- 44 851 € à la CRAN pour l'organisation de missions collectives sur deux salons agro alimentaires, le SIAL à Paris et le SIRHA à Lyon ;

- de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- de prévoir les modalités de paiement de la subvention forfaitaire en une fois sur délibération exécutoire pour le site internet de l'agroalimentaire normand porté par la CRAN ;

- de transférer le solde de la PRCE accordée à la société PASCO RENOV par délibération n° 12-219 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 au profit de la SARL LES CHARPENTIERES DU PAYS D'AUGE à Saint Martin de la-Lieue et de prévoir le versement du solde de la prime sur présentation des justificatifs au niveau des emplois et des investissements, d'un RIB et de la délibération rendue exécutoire ;

- d'autoriser le Président à solder le dossier de PRCE, accordée à la SAS 2B YATCHING par délibération n°12-554 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, au prorata des 5 emplois créés, et de prévoir le versement du solde de 8 000 € sur présentation, d'un RIB et de la délibération rendue exécutoire ;

- de modifier les conditions de remboursement des ACML suivantes :

- pour l'ACML de 280 000 € accordée à la SAS TECMA à Fleury sur Orne, par délibération n°09-730 du 23 octobre 2009 :
 - . reporter le reste dû sur mai 2015 et mai 2016, dans les conditions ci-après,
 - . réduire le titre de recettes 616 de 2013 à 60 000 €,
 - . annuler le titre 732 de 2014 de 100 000 €,

Echéancier initial	Référence du titre émis par la paierie	Observations : modifications apportées
mai 2012 : 90 000 €		remboursé en totalité
mai 2013 : 90 000 €	T de R n°616	Remboursé à hauteur de 60 000 € Titre ramené à 60.000 €. Report de 30 000 € en 2015
mai 2014 : 100 000 €	T de R n°732	Annulation de la totalité du titre Report en 2015 et 2016
		01-05-2015 - échéance de 65 000 €
		01-05-2016 - échéance de 65 000 €
Total : 280 000 €		Total des remboursements : 280 000 €

- pour l'ACML de 250 000 € accordée à la SAS GMG à Tournlaville, par délibération n°10-143 du 5 mars 2010 :
 - . reporter le reste dû sur mai 2015 et mai 2016, dans les conditions ci-après,
 - . réduire le titre de recettes 786 de 2014 à 32 499,96 €

Echéancier initial	Référence du titre émis par la paierie	Observations : modifications apportées
mai 2012 : 84 000 €		remboursé en totalité
mai 2013 : 36 000 €		remboursé en totalité
mai 2014 : 65 000 €	T de R n°786	Remboursement de 32 499,96 € Titre ramené à 32 499,96 € Report de 32 500,04 € en 2015
mai 2015 : 65 000 €		01-05-2015 - échéance de 32 500,04 €
		01-05-2016 - échéance de 65 000 €
Total : 250 000 €		Total des remboursements : 250 000 €

- de modifier les conditions de versement du solde de la subvention au titre des Grands Projets accordée à la SAS ELVIR à Condé sur Vire, par délibération n°09-730 du 23 octobre 2009 permettant ainsi de solder le dossier à hauteur de 150 000 €, conformément à l'avenant n° 2 joint en annexe 3 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention 09P04181, relative à la subvention Grands Projets accordée à la SAS ELVIR à Condé-sur-Vire, joint en annexe 3,

- les avenants aux conventions ACML présentés en annexe 5,

- les conventions ASSOR BOIS (PRCE) et AQM présentées en annexe 6 et 7,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17730-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-640

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Offre de rachat des marques Biscuiterie Jeannette</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 9 abstentions (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Didier VERGY),

- d'annuler la délibération n° CP 14-09-503 de la Commission Permanente du 26 septembre 2014 prévoyant d'affecter 50 000 € sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » au titre de l'opération P300O001 ARE dans le cadre de l'offre de rachat des marques Jeannette, la Région ayant décidé d'augmenter son offre ;

- d'affecter sur l'AP « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 450 800 € votée en 2014 un montant de 120 000 € au titre de l'opération P301O010 redynamisation économique des territoires ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région une subvention de 120 000 € au profit du compte « Liquidation judiciaire Biscuiterie Jeannette 1850 SN » ouvert auprès du liquidateur judiciaire Maître LIZE ;

- de prévoir le versement de 120 000 € pour l'offre de rachat des marques sur présentation de la délibération exécutoire, demande expresse du mandataire judiciaire et d'un RIB,

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-19452-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-641

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	ARCHADE

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P282–Soutenir les grands projets de recherche » de 400 000 € votée en 2014, 3 094,50 € au titre de l'opération « P282O001–Soutien au grand projet ARCHADE » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17993-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-642

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Promotion de l'Innovation Soutien à la gouvernance des filières Soutien aux projets collaboratifs d'innovation Soutien à l'Incubation et la Pré-incubation Soutien aux projets individuels d'innovation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 301 000 €, votée en 2014, les montants suivants :
 - 31 718 € au titre de l'opération « P281O003 – Promotion de l'innovation (SRI) »,
 - 254 589 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,
 - 66 300 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,
 - 22 450 € au titre de l'opération « P281O009 Soutien aux projets individuels d'innovation » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :
 - 10 000 € à la ComUE Normandie Université, pour la mission d'accompagnement à la structuration de Normandie Valorisation, soit 13,3% d'un montant total retenu de dépenses de 75 000 €,
 - 19 870 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour l'organisation de l'opération les Trophées de l'Agroalimentaire, soit 50 % d'un montant total retenu de dépenses de 39 740 €,
 - 254 589 € à Demand Side Instruments, pour sa participation au projet de « smart grit de proximité » soit 60% des 424 316 € de dépenses totales retenues,
 - 66 300 € à NORMANDIE INCUBATION, pour les projets incubés tels que présentés dans les annexes 6 à 9,
 - 22 450 € à Réseau Express, pour le projet COLISPASCHER.COM ;
- de modifier :
 - la délibération n°CP-14-06-400 en date du 27 juin 2014 en prorogeant de 3 mois, portant ainsi le délai à 6 mois, la date limite de fourniture des documents nécessaires au paiement du solde des aides accordées, au titre du soutien à la gouvernance des filières et aux clusters d'excellence,
 - la délibération n°11-959 du 16 décembre 2011 en diminuant de 150 000 € à 122 382 € la subvention accordée à Synergia pour la publication du magazine Connexions et le développement du portail adjoint sur la période 2012-2014 ;
- d'approuver les projets de conventions et avenants joints en annexes 1 à 10 ;
- de déroger :
 - au règlement des subventions régionales adopté par délibération du Conseil Régional n°AP14-04-25 du 24 avril 2014, en prévoyant deux versements pour la subvention s'élevant à 254 589 € attribuée à la société Demand Side Instruments (DSI), soit un acompte et un solde de 50% chacun,
 - au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées à l'opération des Trophées de l'Agroalimentaire, aux projets d'innovation des sociétés Demand Side Instruments (DSI) et Réseau Express :
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la ComUE Normandie Université, la convention n° 14P06588, jointe en annexe 1,
 - avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la convention n° 14P05870, jointe en annexe 2,
 - avec SYNERGIA, l'avenant à la convention n° 11P04914, joint en annexe 3,
 - un avenant aux 6 conventions signées suite à la délibération n° CP 14-06-400 de la Commission Permanente du 27 juin 2014, selon le modèle joint en annexe 4,
 - avec la SAS Demand Site Instruments, la convention n° 14P06667, jointe en annexe 5,

- avec l'Association Normandie Incubation, la convention n° 14P06580, jointe en annexe 7,
- avec l'Association Normandie Incubation, la convention n° 14P06585, jointe en annexe 8,
- avec l'Association Normandie Incubation, la convention n° 14P06774, jointe en annexe 9,
- avec la SAS Réseau Express, la convention n° 14P07286, jointe en annexe 10,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17770-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-643

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPAERT), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 764 324 € votée en 2014, un montant de 106 314 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 105 466 € à l'association Relais d'sciences, pour la mise en œuvre en 2014 des actions réalisées dans le cadre de sa mission d'animation et de soutien au réseau régional de CSTI et présentées dans le projet de convention joint en annexe 1,
 - 848 € aux établissements figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens sur les manifestations de culture scientifique (PCS) ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région :
 - pour la prise en compte des dépenses de Relais d'sciences pour les dépenses relatives à sa mission d'animation et de soutien au réseau régional de CSTI à compter du 1er janvier 2014,
 - pour les dépenses relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 1er mars 2014 pour les premières factures ;
- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux établissements figurant sur l'annexe 2 ;
- d'approuver la convention d'application 2014 relative aux actions réalisées par Relais d'sciences dans le cadre de sa mission d'animation et de soutien au réseau régional de CSTI, placée en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Association Relais D'Sciences, la convention n° 14P06966, jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-18004-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-11-644

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 584 054 €, votée en 2014, un montant de 1 144 433,50 €, répartis de la façon suivante :

- . 439 500 € au titre de l'opération « P350O001 – Aides aux entreprises »,
- . 700 000 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,
- . 4 933,50 € au titre de l'opération « P350O012 – Soutien aux projets territoriaux »,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 354 409 €, votée en 2014, un montant de 37 470 €, répartis de la façon suivante :

- . 7 470 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie » ;
- . 30 000 € au titre de l'opération « P350O012 – Soutien aux projets territoriaux » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- 7 470 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1,
- 30 000 € au Comité Régional de Tourisme de Normandie pour la campagne de promotion 2015 du Mont Saint Michel,

- * sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- 300 000 € à la SA Normandie Caramels sous la forme d'un prêt à taux zéro – ARE Tourisme,
- 139 500 € à la SCI Caroline sous la forme d'un prêt à taux zéro – ARE Tourisme,
- 700 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour la création d'un mémorial des victimes civiles sur la base d'une dépense éligible de 4 100 000 € HT,
- 3 795 € à la Communauté de Communes d'Orival, pour le projet Mémoire Locale – cette subvention est forfaitaire,
- 759 € à la Communauté de Communes de Trévières, pour le projet Mémoire Locale – cette subvention est forfaitaire,
- 379,50 € à la Commune de Saon, pour le projet Mémoire Locale – cette subvention est forfaitaire ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 28 janvier 2013 pour la Commune de Saon, et les communautés de Communes de Trévières et d'Orival,
- 4 juin 2014 pour la SA Normandie Caramels,
- 22 août 2014 pour la SCI Caroline,
- 22 septembre 2014 pour la SARL Bungimagine ;

- de déroger au règlement des subventions régionales pour les modalités de versement de la subvention accordée à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en prévoyant un premier acompte forfaitaire sur déclaration du démarrage des travaux, de 30% de la subvention ;

- d'accorder les reports d'échéances de remboursement restantes de l'ARE-Tourisme à la SCI Les Amuseurs accordée par délibération n°12-303 du 25 mai 2012 selon les modalités suivantes : 8 semestrialités de 5 436,80 € du 1er octobre 2015 au 1er avril 2019 ;

- de modifier le montant de l'ESB (Equivalent Subvention Brute) calculé pour l'ARE accordée à la SARL FESTYLAND par délibération n°14-10-559 du 17 octobre 2014 et de retenir le montant de 66 052 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'ARE-Tourisme ainsi que les modalités de remboursement :

- Le versement de l'aide à la SCI Caroline s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - . 50 % à la signature de la convention,
 - . 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30% des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront sous forme de 10 semestrialités de 13 950 € du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2021.

- Le versement de l'aide à la SA Normandie Caramels s'effectuera selon les modalités suivantes :

- . 50 % à la signature de la convention
- . 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30% des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront sous forme de 10 semestrialités de 30 000 € du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2021.

- de prévoir les modalités de paiement des subventions forfaitaires en une fois sur délibération exécutoire pour les trois dossiers relatifs à la mémoire Locale du Bessin, et pour celui concernant le Comité Régional de Tourisme de Normandie dans le cadre de la constitution d'une banque d'images sur le Mont Saint Michel ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise, la convention d'investissement n° 14P06810, jointe en annexe 2,
- avec la SCI CAROLINE, la convention n° 14P06298, jointe en annexe 3,
- avec la SA CAMELS D'ISIGNY, la convention n° 14P05446, jointe en annexe 4,
- avec le Comité Régional du Tourisme de Normandie, la convention n° 14P06849, jointe en annexe 5,
- avec la SARL BUNGIMAGINE, la convention n° 14P06558, jointe en annexe 6,
- avec la SCI LES AMUSEURS, l'avenant n° 2 à la convention n° 11P02790, joint en annexe 7,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 novembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 novembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-17827-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-11-645

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations des élus régionaux au sein d'organismes extérieurs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014

Réunie le vendredi 21 novembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean CHATELAIS, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Brigitte LUYPART), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Pascale CAUCHY (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à Ludovic ASSIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Corinne FERET), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Vincent LOUVET), Laurent SODINI (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder au remplacement de M. Laurent SODINI au sein des organismes extérieurs à la région conformément à la liste jointe en annexe 1,
- de modifier la représentation de la région au sein des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement conformément à la liste jointe en annexe 2,
- de désigner les membres titulaires et suppléants du CREFOP conformément à la liste jointe en annexe 3,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 décembre 2014
et de la réception en Préfecture le 3 décembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20141121-19534-DE-1-1